



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

19 décembre 2006

**PROTOCOLE D'ACCESSION
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 7 NOVEMBRE 2006**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a déposé entre mes mains, le 12 décembre 2006, un instrument de ratification du Protocole susmentionné, par lequel il reconnaît être entièrement lié par la signature de son plénipotentiaire apposée le 7 novembre 2006.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 11 janvier 2007.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, la République socialiste du Viet Nam deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 11 janvier 2007.

La présente notification, ainsi que la copie certifiée conforme du Protocole qui y est jointe, vous sont adressées conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Pascal Lamy
Directeur général